

Procédure à suivre pour les Soutenance d'Habilitation Universitaires :

- Déposer le **Dossier d'inscription à l'habilitation universitaire** au vice rectorat chargé de la Post-Graduation, une fois le dossier vérifié le vice rectorat envoie le dossier à la faculté concerné.

Celle-ci l'envoi au département concerné qui, à son tour, le fait passer par le comité scientifique du département (CSD) ; S'il est recevable le CSD désigne trois experts pour évaluer le dossier et il le transmet à la faculté pour le faire passer au conseil scientifique de la faculté (CSF) qui valide la proposition d'experts désignés.

Le dossier est ensuite transmis au Vice Rectorat de la Post Graduation pour une inscription définitive à l'Habilitation Universitaire.

Une fois que le dossier d'inscription est examiné par les experts ils doivent transmettre à la faculté les **rapports d'expertise**.

La faculté transmet le dossier au CSD avec les rapports des experts, pour qu'il valide les rapports d'expertise et désigne un jury de soutenance puis il le transmette au CSF pour un avis.

Liste Candidats inscrit à l'Habilitation :

Une fois que vous avez programmé votre soutenance veuillez nous transmettre les documents suivants a fin de vous préparer votre décision de soutenance :

- Le **PV de soutenance** Habitation .
- **Demande d'autorisation de Soutenance** en **4** exemplaires.

Liste des candidats dont la Décision est Prête:

si votre décision est prête, veuillez préparer le dossier de la prise en charge des membre du jury si il y'a lieu.

- Demande de Véhicule de Service** (3exemplaire).
- Invitation Soutenances** (3exemplaire).
- Prise en charge Billetterie** (3exemplaire).
- Prise en charge Hôtel et Restaurant** (3exemplaire).